# Maître d'Ouvrage
## HPR BULLION

# Construction d'une maison des familles
# Route de Longchêne
# BULLION - 78830

# C.C.T.P.

# Lot N°07 MENUISERIES INTERIEURES
**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

# Sommaire


07-0 GENERALITES 2
07-0-1 CARACTERISTIQUES DU SITE ET CONNAISSANCE DES LIEUX 2
07-0-2 QUALIFICATIONS ET CHOIX DES ENTREPRISES 2
07-0-3 CALENDRIER PREVISONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX 3

07-1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 4
07-1-1 PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER TECHNIQUE 4
07-1-2 VARIANTES ET PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S) 5
07-1-3 TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES 5
07-1-4 ETUDES ET PRESTATIONS TECHNIQUES 6
07-1-5 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR 6
07-1-6 COORDINATION TECHNIQUE 7
07-1-7 HYGIENE ET SECURITE 8
07-1-8 QUALITE DES MATERIAUX 8
07-1-9 ECHANTILLONS 9
07-1-10 LOCAUX TEMOINS 9
07-1-11 ETANCHEITE A L'AIR 9
07-1-12 CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT 10
07-1-13 LIMITES DE PRESTATIONS 10

07-2 ETENDUE DES TRAVAUX - SPECIFICATIONS TECHNIQUES: 12
07-2-1 INSTALLATIONS DE CHANTIER 12
07-2-2 BLOCS PORTES DE COMMUNICATION 12
07-2-2-1 BLOCS PORTES AME PLEINE 12
07-2-2-2 BLOCS PORTES AME ALVEOLAIRE 14
07-2-3 CHASSIS FIXES 14
07-2-3-1 CHÂSSIS FIXES VITRES ACOUSTIQUES 14
07-2-4 FACADES ET AMENAGEMENTS DE PLACARDS 15
07-2-4-1 FAÇADES DE PLACARDS COULISSANTES 15
07-2-4-2 AMÉNAGEMENTS DE PLACARDS 15
07-2-5 PLINTHES ET MOULURES 16
07-2-5-1 CHANTS PLATS EN BOIS 16
07-2-6 EQUIPEMENTS D'OCCULTATIONS 16
07-2-6-1 TRINGLES AVEC RIDEAUX 16
07-2-7 OUVRAGES DIVERS 16
07-2-7-1 ACCESSOIRES DOUCHE 16
07-2-8 ORGANIGRAMMES 17
07-2-9 DIVERS A REINTEGRER 17
07-2-10 PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S) 17
07-2-10-1 PSE N°01 : MOBILIER CUISINE 17
07-2-10-2 PSE N°02 : BIPATERE 18
07-2-10-3 PSE N°03 : BLOCS-PORTES AME PLEINE 19

# 07-0 GENERALITES

07-0 1 voir " Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les corps d'état "

L'entreprise se reportera aux Lot 00 - C.C.T.C " Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les corps d'état "

## 07-0-1 CARACTERISTIQUES DU SITE ET CONNAISSANCE DES LIEUX

### 07-0-1 1 EXPOSE DU PROJET ET SITUATION

Le projet concerne la construction de la maison des familles de l'Hôpital de Pédiaterie et de Rééducation de Bullion (78).
Il se décompose en 3 blocs et une maison commune. Chaque bloc est composé d'un local technique et de 4 logements dont 1 logement PMR.
Le projet est situé dans la commune de Bullion, à l'adresse suivante : Route de Longchêne 78830 BULLION.

### 07-0-1 2 CLASSEMENT DU BATIMENT

La construction sera soumise à la réglementation des Établissements recevant du public (ERP).

Classification du bâtiment ERP :
**5 ème** catégorie, type **O** : **Hôtels, pensions de famille**.

### 07-0-1 3 CONNAISSANCE DES LIEUX

Une visite approfondie du site est recommandée, pour cela l'entreprise prendra rendez-vous auprès du Maitre d'ouvrage :

Chaque entreprise est fortement invitée à se rendre sur le site le site pour apprécier la complexité du projet et inclure toutes sujétions liées à son offre, notamment :
- Les contraintes d'accès au site et de stationnement.
- Les frais d'autorisation d'immobilisation de voirie.
- D'une façon générale, de tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux et sur leur coût.

A l'issue de cette visite les offres des entreprises seront contractuellement réputées tenir compte de toutes les sujétions des constats faits lors de la visite de reconnaissance des lieux.
Les offres comprendront explicitement et implicitement tous les travaux nécessaires à l'exécution complète des ouvrages de chaque lot.

Les offres des entreprises incluront également les demandes portées au Plan Général de Coordination établi par le Coordinateur SPS, elles comprendront également, toutes les sujétions et tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux et sur leur coût.

## 07-0-2 QUALIFICATIONS ET CHOIX DES ENTREPRISES

### 07-0-2 1 QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise soumissionnaire devra préalablement à la remise de son offre vérifier qu'elle possède la ou les qualification(s) demandée(s) au règlement de consultation.

Si le règlement de consultation impose une ou des qualification (s), l'entreprise soumissionnaire devra impérativement en joindre une copie avec son offre, le cas échéant transmettre des références de travaux équivalentes qui justifient qu'elle possède le savoir-faire et l'expérience nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Dans l'éventualité où l'entreprise aura recours à la sous-traitance, le sous-traitant proposé à l'agrément du

maître d'ouvrage devra justifier des qualifications demandées en rapport avec les prestations sous-traitées

07-0-2 2 CRITERES DE CHOIX DES ENTREPRISES

Les critères retenus pour le choix de l'entreprise du présent lot sont définis dans le règlement de consultation joint au dossier d'appel d'offres.

## 07-0-3 CALENDRIER PREVISONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX

07-0-3 1 CALENDRIER PREVISONNEL

La période d'exécution des travaux est programmée pour une durée globale de 6 mois décomposé en un (1) mois de délai pour la période de préparation des travaux et cinq (5) mois de délai pour la période d'exécution des travaux.
Le délai propre à la réalisation des travaux du présent lot est inclus dans cette période conformément au calendrier prévisionnel des travaux est joint au présent dossier.
L'entreprise qui soumissionne pour répondre au marché du présent s'engage sur les délais indiquées, à ce titre elle couplera à son offre un exemplaire signé (date, cachet et signature) du calendrier prévisionnel des travaux.

# 07-1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

## 07-1-1 PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER TECHNIQUE

### 07-1-1 1 CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est établi par CB Economie
Parc de Propylées, 1 allée des Atlantes - 28000 CHARTRES
Tél : 02.37.34.81.89 - Fax : 02.37.34. 83.59 - E.MAIL : contact@cb-eco.fr

Ce dossier comprend :
- Le cahier des Clauses techniques Particulières.
- Un cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire sans quantités

**Le marché comprend toutes les fournitures et prestations décrites sur les documents contractuels et également celles, qui par omission n'y seraient pas indiquées, mais qui seraient par ailleurs nécessaires pour le parfait achèvement des travaux, suivant les règles de l'art.**

On désigne sous le terme « règle de l'art » l'ensemble des règles techniques validées par l'expérience et admises par l'ensemble de la profession.
Les DTU, Normes et règles professionnelles codifient les règles de l'art, mais celles-ci peuvent parfois être aussi non écrites et seulement de tradition orale.

L'entrepreneur est tenu de signaler lors de la remise de son offre, toutes erreurs, omissions, ou contradictions entre les documents techniques qu'il aurait pu constater au cours de cette consultation.
En cas d'omission dans la prescription de certains ouvrages particuliers, l'entrepreneur est tenu de respecter tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation de ses ouvrages.

C'est pourquoi, lors de l'établissement de son offre, chaque entreprise est tenue de lire soigneusement l'ensemble des documents qui compose le dossier et plus particulièrement ceux qui composent les prescriptions techniques de son lot et des lots qui sont liés directement, afin de compléter si nécessaire le cadre de bordereau de prix.
Dès l'ouverture des plis, les offres seront considérées fermes et forfaitaires, sauf demandes complémentaires du Maître d'Œuvre.

**La remise des offres se fera impérativement suivant le cadre de décomposition de prix fourni au dossier de consultation, afin que l'appréciation équitable des diverses offres puisse s'opérer sur des bases comparables.**

### 07-1-1 2 CONTENU DE L'OFFRE:

L'offre de l'Entrepreneur est nette et forfaitaire, elle comprend :

- La totalité des débours, charges, obligations de toute nature frappant les ouvrages.
- Les frais d'études d'exécution, phasage.
- La présentation d'échantillons et de nuanciers.
- Les frais d'installation de chantier, de matériel, d'appareil de levage nécessaires à la réalisation des ouvrages.
- Les frais relatifs aux dispositions et demandes du Plan Général de Coordination établi par le CSPS.
- Les frais relatifs aux dispositions spéciales applicables aux opérations de construction dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité du travail et plus particulièrement, ceux demandés au Plan Général de Coordination joint au présent dossier de consultation.

### 07-1-1 3 DOMAINE D'APPLICATION :

Le présent CCTP a pour objet de définir les prestations du **Lot N°07 MENUISERIES INTERIEURES** :
Son but est de spécifier les fonctions, caractéristiques, performances, niveau qualitatif auxquels devront répondre les réalisations, en laissant les entreprises consultées libres des choix techniques qu'elles jugeraient

les meilleurs pour satisfaire pleinement à ces fonctions.
Ces choix devront être par ailleurs, orientés par la recherche des conditions optimales de Qualité-Coût-Délai, dans le respect des règles de l'art, normes et réglementations en vigueur.
L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des CCTP des autres spécialités, notamment de celles directement en rapport avec son lot (supportages dus par d'autres lots ou pour d'autres lots).
Les prescriptions données aux paragraphes suivants sont particulières à ce lot.
Elles complètent les prescriptions définies au CCTP. Prescriptions Communes à tous les Lots, que l'entreprise doit obligatoirement posséder, connaître et respecter.
La liste complète des plans et des documents tous corps d'état est précisée dans le CCAP.
L'entrepreneur doit, dans le cadre de son prix global forfaitaire, tous les travaux, accessoires et sujétions, de sa spécialité pour assurer un parfait achèvement des ouvrages.

## 07-1-2 VARIANTES ET PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)

### 07-1-2 1 VARIANTE(S)

Sans objet

### 07-1-2 2 PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)

Le présent projet comporte trois (3) PSE au lot MENUISERIES INTERIEURES :
- PSE N°01 : Fourniture et pose du mobilier de cuisine comprenant (plan de travail, tablette et meuble bas)
- PSE N°02 : Fourniture et pose de bipatère dans les 15 maisons.
- PSE N°03 : Remplacement des blocs-portes à âme alvéolaire par des blocs-portes âme pleine.

## 07-1-3 TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES

### 07-1-3 1 DISPOSITIONS ET EXIGENCES PARTICULIERES

Les ouvrages réalisés au titre du présent lot devront répondre aux lois, avis techniques, décrets, normes et règlements en vigueur.
Ils devront respecter les exigences de classement au feu, de degré coupe-feu ou pare-flammes requis par la réglementation.
Les ouvrages devront également respecter les exigences acoustiques définies au présent CCTP.

### 07-1-3 2 REFERENCES AUX REGLES TECHNIQUES

Les bases techniques, les règles d’exécution, les qualités des matériels et matériaux employés sont soumises aux Normes officielles et aux textes agréées en tant que document techniques unifiés.
Pour les travaux du présent lot, il faut se conformer aux cahier des charges publiés par le C.S.T.B., dernière édition à la date de l'appel d'offre et notamment aux documents suivants :

<u>Documents techniques Unifiés et notamment :</u>
- DTU 36.1 et 39.1 applicables aux travaux de menuiseries bois et ses annexes.

<u>Les Normes Françaises et notamment :</u>
- Normes NF.P. 23 2O1 portes isoplanes.
- NF P 23.301 à 303 - Menuiseries intérieures.
- NF P 23.501 à 502 - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu.
- NF B 50.001 à 54.172 - Bois
- NF P 01.005 - Dimensions des portes à vantaux battants
- NF P 20.102 à 506 - Généralités sur bois, portes et châssis.
- NF P 26.101 à 27.401 - Quincaillerie - Serrurerie.

<u>Les Règles diverses et notamment :</u>
- Label S.N.F.Q. pour les quincailleries.
- Les sections et profils seront conformes aux normes françaises AFNOR.
- Recommandations et avis techniques du CSTB
- Cahier des charges et prescriptions des fabricants

Cette liste n'est pas limitative ; elle n'est qu'un rappel sommaire des principaux textes officiels en vigueur à l'établissement des documents du présent dossier.
Si une modification à une Norme, ou à un règlement intervenait après la date d'établissement des pièces écrites du C.C.T.P. du présent lot, il appartiendrait à l'adjudicataire, sous sa seule responsabilité, d'en informer le Maître Œuvre par écrit, en indiquant les conséquences techniques et financières découlant de cette modification.
Le Maitre d'œuvre soumettra la proposition au Maître d'ouvrage qui prendra la décision nécessaire.
Si cette décision est négative, l'entreprise du présent lot devra en demandé la notification au Maître d'ouvrage par écrit.
D'une façon générale, l'entreprise devra se conformer à toutes les exigences des règlements en vigueur.

## 07-1-4 ETUDES ET PRESTATIONS TECHNIQUES

### 07-1-4 1 VISA DU MAITRE D'OEUVRE

Le Visa du Maître d'œuvre est uniquement établi pour la conformité des documents visés à l'architecture du projet.
L'entrepreneur demeure responsable de ses études et la vérification par le Maitre d'œuvre ne porte que sur la concordance avec les tracés des plans et la localisation des ouvrages.
Les ouvrages réalisés sans approbation préalable du Maître d'Œuvre, pourront être refusés sans recours de l'entreprise.

## 07-1-5 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

### 07-1-5 1 DOCUMENTS A FOURNIR:

**Documents à fournir à la remise des offres:**
Chaque entreprise soumissionnaire devra remettre son offre conformément aux demandes du règlement de consultation.
La non fourniture des éléments demandés dans le règlement de consultation, pourra être une clause de non recevabilité de l'offre.

**Documents à fournir pendant la période de préparation :**
L'entreprise adjudicataire devra remettre :

* Au tout début de la période de préparation, en 1 transmission par mail au Maitre d'œuvre et 1 exemplaire papier au CSPS les documents suivants :
- Les coordonnées de la personne responsable de la conduite des travaux.
- La nomenclature des tâches à réaliser.
- La durée des interventions sachant que les délais prescrits au calendrier prévisionnel des travaux devront être respectés.

* Pendant la période de préparation, en 1 transmission par mail avec bordereau (fichier PdF + DWG) au Maitre d'œuvre et 1 exemplaire papier au Contrôleur Technique les documents suivants:
- La liste des produits et matériaux proposés accompagnés des fiches techniques, avis techniques et procès-verbaux correspondants.
- Les PEO des ouvrages du présent lot nécessaires au démarrage des travaux.

**Documents à fournir à la réception des travaux:**
Le jour de la réception des travaux l'entreprise devra impérativement remettre les documents suivants :

* L'ensemble des documents demandés par le Coordinateur SPS pour permettre l'établissement du DIUO Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage.

* Le DOE Dossier des ouvrages exécutés qui comprendra :
- Une nomenclature
- Pour chaque produit et matériau mis en œuvre, les fiches techniques, avis techniques et procès-verbaux correspondants.

* Le DOE sera remis dans les formats et en nombre d'exemplaires, indiqués au lot 00 - CCTC "Cahier des Clauses Techniques Communes".

## 07-1-6 COORDINATION TECHNIQUE

### 07-1-6 1 CONTROLEUR TECHNIQUE:

L'entreprise tiendra compte pendant l'exécution de ses travaux des prescriptions et recommandations qui seront contenues dans le rapport initial du bureau de contrôle désigné pour ce projet.
L'entreprise devra transmettre lors de la période de préparation des travaux l'ensemble des plans et détails d'exécutions, les notes de calculs, la liste des produits et matériaux proposés accompagnés des fiches techniques, avis techniques et procès-verbaux correspondants.
Toutes modifications apportées aux plans et ou au C.C.T.P. initiaux sont à soumettre pour accord au Contrôleur Technique avant exécution.
Les ouvrages réalisés sans approbation préalable du Contrôleur Technique, pourront être refusés sans recours de l'entreprise.

### 07-1-6 2 ORDONNANCEMENT-PILOTAGE ET COORDINATION DES TRAVAUX:

L'entreprise devra joindre au mandataire de la mission OPC, ou au Maître d'œuvre le cas échéant, les documents suivants :

* La copie du bordereau de transmission des documents transmis à l'ensemble des intervenants.

* Au tout début de la période de préparation en un (1) exemplaire papier :
- Les coordonnées de la personne responsable de la conduite des travaux.
- La nomenclature des tâches à réaliser.
- La durée des interventions sachant que les délais prescrits au calendrier prévisionnel des travaux devront être respectés.

### 07-1-6 3 ORGANISATION DU CHANTIER :

L'ensemble des frais consécutifs aux prescriptions du présent chapitre sont implicitement compris dans le montant du marché, ces frais comprendront:

**Moyens humains:**
La présence d'un représentant qualifié de l'entreprise aux rendez-vous de chantier.
Les rendez-vous seront hebdomadaire, le jour et l'heure seront arrêtées lors de la première réunion de la période de préparation de travaux.
La présence d'effectif en adéquation avec la planification des travaux à réaliser au calendrier d'exécution des travaux.

**Organisation du chantier:**
L'organisation rationnelle du chantier tenant compte des contraintes liées aux approvisionnements et aux interventions nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages du présent lot.
La parfaite sécurisation du chantier qui comprendra en autre :
- La présence d'un « homme trafic » lors des manœuvres de véhicule à l'intérieur du chantier ou aux abords sur le domaine public.
- Le balisage des zones d'interventions.
- Le regroupement du matériel et des matériaux sur l'emprise des zones affectées aux travaux.

**Propreté du chantier:**
Le maintien en état de propreté permanent du chantier, ainsi que ses abords, seront exclusivement à la charge de l'entreprise sur l'emprise de ses postes de travail, des aires de stockages et circulations pour l'approvisionnement des matériels et matériaux des ouvrages du présent lot.
A ce titre l'entreprise du présent lot devra obligatoirement le nettoyage et l'évacuation régulière des gravois assurant au chantier une tenue en parfait état de propreté permanente.
L'utilisation dans des conditions normales des installations mis à la disposition de chantier.
Dans le cas contraire et après simple constat, le temps passé par une autre entreprise pour réaliser ce nettoyage sera facturé à l'entreprise défaillante.

## 07-1-7 HYGIENE ET SECURITE

### 07-1-7 1 RESPECT DU REGLEMENT ET DE LA SECURITE

L'entreprise titulaire du marché et ses éventuels sous-traitants, devront respecter le règlement et la sécurité, notamment :

* Le code du travail.

* Les lois et arrêtés suivants :
- Loi n°93-1418 du 31 décembre 1993.
- Loi du 6 décembre 1976 relative au développement de prévention du travail.
- Arrêté du 7 mars 1995 fixant le contenu de la déclaration préalable à laquelle sont soumises certaines opérations de bâtiment et de génie civil et pris pour application de l'article L235-2 du code du travail.
- Arrêté du 7 mars 1995 concernant la formation des coordinateurs et de leurs formateurs en matière de sécurité et de santé sur les chantiers et agrément des organismes de formation (Cahier détachable n°4 766 du moniteur du 31 mars 1995).
- Arrêté du 21 décembre 1994 relatif au contrôle des locaux du travail.

* Les décrets suivants :
- Décret n°92-158 du 20 février 1992.
- Décret n°94-1159 décembre 1994.
- Décret n°95-543 du 4 mai 1995.
- Décret n°95-607- 608 du 6 mai 1995.
- Décrets d'application du 9 juin 1977 relatif aux comités particuliers d'hygiène et de sécurité et du 19 août 1977 relatif aux plans d'hygiène et de sécurité, aux collèges interentreprises d'hygiène et de sécurité.

* Les directives suivantes :
- Directive 92/57 CEE du Conseil du 24 juin 1992.
- Directive 92/57 CEE du Conseil en date du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires.

Le jour de la réception des travaux l'entreprise devra impérativement remettre les documents l'ensemble des documents demandés par le Coordinateur SPS pour permettre l'établissement du DIUO Dossier d'intervention Ultérieure sur l'Ouvrage.

## 07-1-8 QUALITE DES MATERIAUX

Les qualités des matériaux doivent être celles prescrites aux D.T.U.et aux Normes françaises.
Tous les matériaux fournis ou employés seront de première qualité.

### 07-1-8 1 NATURE ET QUALITÉ DES BOIS

Les bois utilisés pour les menuiseries faisant l'objet du présent lot devront répondre aux normes, notamment :
NF B 52-001 : Règles d'utilisation du bois dans la construction
NF EN 335 : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois
NF EN 350-2 : Durabilité naturelle du bois massif
NF EN 351-1 : Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation ; En cas de traitement des bois, ce dernier doit être réalisé par un produit biocide conforme au directive 98/8/CE.

Les choix des bois utilisés seront déterminés en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition.

### 07-1-8 2 HUISSERIES ET BÂTI-BOIS

Les parements visibles seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures.
Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou ceux du bois, notamment au moyen de cales ou de mastic.
Les vis et clous de fixation seront enfoncés pour permettre le rebouchage par le peintre. Les parties

démontables seront maintenues par des vis à cuvette.

07-1-8 3 PRESCRIPTIONS DE POSE

Les fixations des huisseries seront adaptées au type de cloison pour lequel elles sont prévues :
- Vissage sur cloison sèche

07-1-8 4 RÉSISTANCE AU FEU

De manière à respecter les dispositions du PV, il est précisé que :
Les portes CF 1/2 h - EI30 minutes devront être mises en œuvre dans des cloisons ou parois CF 1 h.
Les portes CF 1 h - EI 60 minutes devront être mises en œuvre dans des cloisons ou parois CF 2 h.

07-1-8 5 PORTES INTÉRIEURES

Elles seront conformes aux spécifications des normes NF P 23.303 ET NF P 23.306.
Elles devront répondre au degré d'isolement au feu ultérieurement précisé.
Les procès-verbaux d'isolement au feu devront être fournis par l'entrepreneur.

07-1-8 6 BÉQUILLAGE

Tous les accessoires de porte (rosace de serrure, boutons de tirage, etc.) sont compris dans le présent marché. Ils seront prévus dans la même gamme et à défaut dans une gamme coordonnée de même matériau.

07-1-8 7 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES MATÉRIAUX

Les entreprises devront respectivement être en mesure de proposer au Maître d'ouvrage et Maître d'oeuvre, des produits disposant de fiche de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) conformes à la norme NF P01-10 ou de Profils Environnementaux de Produits (PEP) conformes aux normes ISO 14025 et ISO 14040 : 10 produits disposant d'une FDES et idéalement au moins un produit dans chacune des familles de la base INIES, devront être sélectionnés par le Maître d'ouvrages et Maître d'oeuvre.

## 07-1-9 ECHANTILLONS

07-1-9 1 ECHANTILLONS

L'entrepreneur devra la production d'échantillons pour chacun des ouvrages de son lot de façon à pouvoir apprécier les caractéristiques des matériaux mis en œuvre.
La mise en œuvre ne pourra être entreprise qu'après signification d'un accord écrit ou après consignation au compte rendu de chantier.

## 07-1-10 LOCAUX TEMOINS

07-1-10 1 LOCAUX TEMOINS

En complément à l'article "Échantillons et Modèles", lorsque l'avancement des travaux le rendra possible et pour une date qui sera fixée par le Maître d'oeuvre, la réalisation d'un local témoin, mettant en oeuvre en dimensions réelles les matériaux, produits et composants prévus pour l'ensemble de l'opération.
Cette cellule témoin, même si elle n'est pas explicitement prévue dans le cadre du C.C.T.P, devra être réalisée par les entrepreneurs dans le cadre de leur marché, sans pouvoir prétendre à un supplément de prix, elle servira alors de modèle et de cellule de mise au point à laquelle les entrepreneurs seront tenues d'apporter toutes les modifications jugées utiles par le Maître d'oeuvre. Après réception par le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre elle sera considérée comme base de référence pour juger de la qualité des prestations mises en oeuvre en cours de chantier ou lors de la réception des travaux.

## 07-1-11 ETANCHEITE A L'AIR

07-1-11 1 TRAITEMENT DE LA PERMEABILITÉ A L'AIR DES BATIMENTS

Il est porté à la connaissance des entreprises que le présent projet fera l'objet de tests d'infiltrométrie pour vérifier l'objectif fixé par l'étude thermique.

Perméabilité de l'enveloppe à mesurer **1,0 m3/h.m² pour les 15 maisons et inférieure ou égale à 1,7 pour la maison commune,** selon la norme NF EEN 13829 et selon son guide d'application GA P50-784.

Les mesures seront réalisées conformément à la Norme NF EN 13829 et son guide d'application GA P50-784.

Les bâtiments feront l'objet de mesures de perméabilité à l'air à la charge du Maître d'Ouvrage, plusieurs mesures pourront être réalisées durant la durée du chantier.
Chaque entreprise devra veiller que la mise en œuvre de ses ouvrages soit réalisée avec un soin particulier concernant l'étanchéité à l'air.

Les résultats des tests d'étanchéité à l'air seront transmis au lot PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION pour prise en compte dans le calcul de réglementation thermique phase exécution.

NOTA : La perméabilité à l'air est liée aux défauts d'étanchéité du bâti. Elle est la cause des échanges d'air parasites à travers l'enveloppe. Les fuites d'air parasites se produisent à travers l'enveloppe quand celle-ci est soumise à une différence de pression d'air entre les ambiances intérieure et extérieure. Cette différence de pression peut être cause par :
- le tirage thermique (effet cheminée) ;
- le vent ;
- la ventilation mécanique (VMC).

Les principaux indicateurs de la perméabilité à l'air sont :
- Q4Pa-surf : indice de perméabilité à l'air sous 4 Pa, en m3/h/m2 (indice règlementaire en France) ;
- I4 : taux de renouvellement d'air sous 50 Pa, en vol/h (ou h-1).
- Conversion entre Q4Pa-surf et n50 : Q4PA-surf= (4/50)2/3X (Vchauffé / APF-RT) x N50
- Cep <ou= 50 x (a+b) KWH/m2 shon.

**Dans le cas où la mesure de perméabilité à l'air ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé par défaut d'étanchéité ou d'imperméabilité, le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre décideront des mesures correctives à apporter. Ces corrections seront réalisées par les entreprises sans aucune contrepartie financière.**

## 07-1-12 CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT

### 07-1-12 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT :

L'ensemble des travaux sera réalisé conformément aux règles de l'art et inclut toutes les sujétions de protection, de nettoyage en cours de travaux et pour la livraison des ouvrages, ainsi que l'évacuation et le retrait régulier des gravois.

Les ouvrages du présent lot comprennent :
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux nécessaires au parfait achèvement des travaux, conformément aux dispositions du C.C.T.P.
- La fourniture des huisseries et bâtis.
- La fourniture et pose des blocs portes, PV exigés.
- La fourniture et pose d'équipements d'occultation avec tringle et rideaux.
- Les mises en jeux, réglages et ajustages des menuiseries.
- La fourniture et la pose de façades de placards et aménagements.
- Le chants-plats en bois.
- La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution ;
- La fourniture des notices techniques des fabricants et des procès-verbaux correspondants.

## 07-1-13 LIMITES DE PRESTATIONS

### 07-1-13 1 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur se reportera au Lot 00 - C.C.T.C " Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les corps d'état "

## 07-2 ETENDUE DES TRAVAUX - SPECIFICATIONS TECHNIQUES:

### 07-2-1 INSTALLATIONS DE CHANTIER

#### 07-2-1 1 INSTALLATIONS COMMUNES

L'entrepreneur du lot GROS OEUVRE doit les installations communes suivantes :
Branchements, Clôtures. Protections des aires de stockage de matériau, Protections des aires de stockage des déchets. Il convient de se reporter au CCTP correspondant.

**Localisation :**

*Cf CCTC et CCTP du lot GROS OEUVRE.*

#### 07-2-1 2 INSTALLATIONS SPÉCIFIQUES AU PRÉSENT LOT

L'entrepreneur du présent lot prend toutes les dispositions pour bénéficier de ces installations afin de réaliser ses travaux. Il devra en assurer l'entretien pendant le temps durant lequel il les utilise.
Il prévoira toutes les installations complémentaires qui lui seront nécessaires ainsi que leur maintenance et l'évacuation en fin d'intervention.

**Localisation :**

*Pour toute la durée du chantier.*

### 07-2-2 BLOCS PORTES DE COMMUNICATION

#### 07-2-2-1 BLOCS PORTES AME PLEINE

Fourniture et pose de blocs portes pleins de chez MALERBA ou techniquement équivalents.

Degré feu: sans objet

Huisserie bois:
- Huisserie bois suivant l'épaisseur de la paroi ;
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- La pose des huisseries en cloison sera assurée par le lot CLOISON-DOUBLAGE.

La pose s'effectuera de façon rigoureuse aux emplacements prévus et maintient pour qu'ils ne subissent aucun déplacement ou déformation lors d'intervention d'autres corps d'état.

Vantaux :
- Vantail d'épaisseur 40 mm, cadre en bois exotique, à âme pleine agglo.
- Parement en plaques de fibres de bois durs
- Finition: à peindre au lot PEINTURE.

Lorsque la pose devra s'effectuer avant l'exécution des sols, les portes seront réglées d'après les traits de niveau de sols finis.

Quincaillerie :
- 3 paumelles 110
- Serrure à larder monopoint, compris gâche. Type de condamnation, suivant localisation.
- Suivant localisation condamnation par cylindre européen réf 519949 de chez LEGALLAIS ou techniquement équivalent, rattachement sur organigramme existant.
- Béquille double en aluminium sur rosace type RIVIERA de chez VACHETTE ou équivalent.
- 1 butoir de sol, vissé en aluminium, type 37.37 de chez BEZAULT ou équivalent;
- Les portes 2 vantaux seront équipées d'une crémone pompier.

Accessoire :
- Les portes des sanitaires PMR seront équipées de barre de tirage à la charge du présent lot, modèle à soumettre au choix de l'architecte.

07-2-2-1 1 BLOCS PORTES - 0,83 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT À CYLINDRE

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine:
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,83 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder, monopoint, pêne dormant à cylindre.

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour les portes de la maison commune suivante :*
*- Bionettoyage.*

07-2-2-1 2 BLOCS PORTES - 0,93 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT À CYLINDRE

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine:
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder, monopoint, pêne dormant à cylindre.

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour les portes de la maison commune suivante :*
*- Buanderie.*

07-2-2-1 3 BLOCS PORTES, ACOUSTIQUE AVEC OCCULUS - 0,93 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT À CYLINDRE

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine:
- Composition: 1 vantail, joint périphérique et seuil acoustique
- Dimensions : 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder, monopoint, pêne dormant à cylindre.
- Occulus : L 80 x H 39 cm, (dimension à confirmer par l'architecte)

Rw + C minimum = 30 dB

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour la porte du bureau de la maison commune.*

07-2-2-1 4 BLOCS PORTES - 0,93 X 2,04 M HT, BEC DE CANE

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine:
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint : bec de cane

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour la porte d'accès aux sanitaires de la Maison Commune.*

07-2-2-1 5 BLOCS PORTES - 0,93 X 2,04 M HT, BEC DE CANE À CONDAMNATION

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine:
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint : bec de cane à condamnation.
- Barre de tirage PMR

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour la porte du sanitaire PMR et de la douche de la Maison Commune.*

07-2-2-1 6 BLOCS PORTES, 2 VANTAUX EGAUX - 0,93 + 0,93 X 2,04 M HT, BEC DE CANE

Fourniture et pose de blocs portes battants 2 vantaux égaux, à âme pleine:
- Composition: 2 vantaux égaux
- Dimensions : 0,93 + 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint : bec de cane

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour la porte deux vantaux de la Maison Commune.*

07-2-2-2 BLOCS PORTES AME ALVEOLAIRE

Fourniture et pose de blocs portes alvéolaire postformée de chez MALERBA ou techniquement équivalent.

Degré feu: sans objet

Huisserie bois:
- Huisserie bois exotique, section mini 68 x 68 ;
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- La pose des huisseries en cloison sera assurée par le lot CLOISON-DOUBLAGE.

La pose s'effectuera de façon rigoureuse aux emplacements prévus et maintient pour qu'ils ne subissent aucun déplacement ou déformation lors d'intervention d'autres corps d'état.

Vantaux :
- Vantail d'épaisseur 40 mm, cadre en bois exotique, à âme alvéolaire nid d'abeille ;
- Parement postformée en plaques de fibres de bois durs prépeintes 2 couches d'apprêt.
- Finition: à peindre au lot PEINTURE.

Lorsque la pose devra s'effectuer avant l'exécution des sols, les portes seront réglées d'après les traits de niveau de sols finis.

Quincaillerie :
- 3 paumelles 110
- Serrure à larder monopoint, compris gâche. Type de condamnation, suivant localisation.
- Béquille double en aluminium sur rosace type RIVIERA de chez Bezault ou équivalent.
- 1 butoir de sol, vissé en aluminium, type 37.37 de chez BEZAULT ou équivalent.

07-2-2-2 1 BLOCS PORTES - 0,83 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT DEMI-TOUR

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme alvéolaire:
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,83 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint: pêne dormant demi-tour à clé,

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour l'ensemble des chambres des maisons non accessibles PMR.*

07-2-2-2 2 BLOCS PORTES - 0,93 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT DEMI-TOUR

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme alvéolaire:
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint: pêne dormant demi-tour à clé,

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour l'ensemble des chambres des maisons accessibles PMR.*

## 07-2-3 CHASSIS FIXES

07-2-3-1 CHÂSSIS FIXES VITRES ACOUSTIQUES

Fourniture et pose de châssis fixes vitré, constitué des éléments suivants:
- Encadrement en bois exotique durs à recouvrement sur les cloisons en plaque de plâtre;
- Feuillure et parcloses pour pose du vitrage.
- Calfeutrement des châssis et des cloisons par joints.
- Vitrage de sécurité feuilleté acoustique 33.1A type STADIP SILENCE de chez SAINT GOBAIN GLASS ou techniquement équivalent assurant la protection contre les risques de blessures en cas de heurt, inclus système d'étanchéité pour répondre aux exigences acoustiques.

Les châssis vitrés seront réalisés en éléments toute hauteur (à confirmer par l'architecte), suivant plans et

détails architecte.

Le dimensionnement des vitrages est donné à titre indicatif, il appartient à l'entreprise de le vérifier par sa propre étude.

07-2-3-1 1 CHASSIS FIXE 0,85 X 2,04 M HT

Châssis fixe vitré toute hauteur, en aligement avec le bloc porte.
Dimensions: 0,85 x 2,04 m hauteur.
Rw + C minimum = 30 dB.

**Localisation :**
*Suivant plan architecte, pour le châssis vitré attenant à la porte du Bureau.*

## 07-2-4 FACADES ET AMENAGEMENTS DE PLACARDS

### 07-2-4-1 FAÇADES DE PLACARDS COULISSANTES

Fourniture et pose de façades de placards coulissantes sur mesure, gamme INITIAL ACIER de chez SOGAL ou techniquement équivalent, comprenant :
- Panneaux coulissants en mélaminé de 10 mm d'épaisseur, équipés de profils latéraux en aluminium laqué (ton aluminium au choix de l'architecte). Les panneaux de particules seront classés E0, 5 avec certification PEFC. L'assemblage des montants et traverses sera assuré aux 4 angles par des connecteurs.
- Profilés en acier laqués coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Guidage par rail de circulation au sol et traverse haute de guidage.
- Fixation rail haut sur imposte à la charge du lot CLOISONS-DOUBLAGES-PLAFONDS SUSPENDUS et rail bas sur plancher.
- Compris toutes sujétions de rails, galets, butées, tampons amortisseurs etc.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de fixations.
Copris toutes sujétions de réalisation sur mesure des façades de placard, inclus placard sous rampants.

Finition :
- Face extérieure mélaminé, couleur au choix de l'architecte.
- Face intérieure mélaminé blanc.

07-2-4-1 1 FAÇADES PLACARDS 130 X 204 CM HT

Façades de placards coulissantes,
- Composition : 2 vantaux égaux.
- Dimensions Largueur x Hauteur: 0,65 + 0,65 x 2,04 m.

**Localisation :**
*Suivant plans architecte, pour les placards situés dans les chambres des 15 maisons.*

### 07-2-4-2 AMÉNAGEMENTS DE PLACARDS

07-2-4-2 1 TABLETTES AVEC TRINGLE PENDERIE

Fourniture et pose d'aménagements de placards composés de tablettes et d'une tringle.
- Tablette réalisée en panneau PPSM blanc, d'épaisseur 19 mm, chants mélaminé d'épaisseur 0,40 mm
- Barre de penderie diamètre 18 mm.
- Fixation murale par équerre.

Aménagement comprenant :
- Une étagère à 1,80 ml de hauteur sur toute la largeur du placard.
- En dessous de cette étagère une séparation verticale divisant le placard en 2 parties égales.
- D'un coté de cette séparation, une tringle penderie et de l'autre coté 3 étagères réglables.

**Localisation :**
*Suivant plans architecte, pour les placards situés dans les chambres des 15 maisons.*

## 07-2-5 PLINTHES ET MOULURES

### 07-2-5-1 CHANTS PLATS EN BOIS

#### 07-2-5-1 1 CHANTS PLATS EN SAPIN

Fourniture et pose de chants plats en sapin 2 bords arrondis du commerce, avec coupes d'onglet et fixation par pointes têtes d'homme.
Dimensions: 30 x 4 mm d'épaisseur.
Finition : à peindre au lot PEINTURE.
Compris réalisation d'un joint acrylique si nécessaire.
Compris toutes sujétions de calage et de mise en œuvre.

**Localisation :**

*A la jonction visible de tous les éléments bois du présent lot avec les autres matériaux.*

## 07-2-6 EQUIPEMENTS D'OCCULTATIONS

### 07-2-6-1 TRINGLES AVEC RIDEAUX

#### 07-2-6-1 1 TRINGLE A RIDEAUX

Fourniture et pose de tringles à rideaux en bois avec embouts de fermeture et supports pour fixations murale.
Modèle à soumettre au choix de l'architecte.
La longueur de la tringle sera calculée pour dégager complètement l'emprise de la baie en position rideau ouvert.
La tringle sera adaptée à la confection galon fronceur plis cousus des rideaux décrits ci-dessous.

**Localisation :**

*Suivant plans architecte pour l'ensemble des menuiseries extérieures des 15 maisons.*

#### 07-2-6-1 2 RIDEAUX OCCULTANTS

Fourniture et pose de rideaux occultants unis de chez PROSOLAIR ou techniquement équivalent.
Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
Tissus 100% Polyester, 330 g /m²
Degré de résistance au feu M1
Résistance au UV conformément à la norme ISO 105 B02
Degré d'occultation : 100%
Finition : Confection galon fronceur, plis cousus

**Localisation :**

*Suivant plans architecte pour l'ensemble des menuiseries extérieures des 15 maisons.*

## 07-2-7 OUVRAGES DIVERS

### 07-2-7-1 ACCESSOIRES DOUCHE

#### 07-2-7-1 1 ENSEMBLE PARE-DOUCHE

Fourniture et pose d'un ensemble pare-douche de chez FRANCE EQUIPEMENT ou techniquement équivalent, en stratifié compact 13 mm destiné au milieu humide, composé de :
- un pare-douche L 300 mm;
- une tablette ;
- un banc 1/4 de rond (R 290 mm), fixation par équette ;
- un porte serviette en aluminium laqué gris, section 30 x 10 mm

Dimensions : Suivant plan architecte.
Coloris au choix de l'architecte.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de fixation.

**Localisation :**

*Suivant plan architecte, pour la tablette située dans la douche PMR de la maison commune.*

07-2-7-1 2 BIPATERE

Fourniture et pose d'une bipatère de chez FRANCE EQUIPEMENT ou techniquement équivalent, de caractéristiques suivantes :
- Laquée, RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
- Fixation vis inox empreinte spéciale anti-effraction

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de fixation.

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour la douche de la maison commune (1 U).*

## 07-2-8 ORGANIGRAMMES

Gestion d'organigramme de clé en fonction des utilisateurs.
Complément à chaque cylindre.
Le programme de gestion est assuré par le fabricant en coordination avec le responsable de la gestion des ouvertures.
En aucun cas, la Maîtrise d'oeuvre interviendra dans l'établissement de cet organigramme et sa responsabilité ne pourra être engagée.

07-2-8 1 ORGANIGRAMME

Toutes les portes intérieures prévues à serrure à clef seront équipées de cylindre européen susceptibles d'offrir toutes les variures nécessaires à la conception d'un organigramme.
Celui-ci devra permettre aux utilisateurs d'accéder à tous les locaux autorisés, le nombre minimum de clés sera de 3 par cylindres.

L'entrepreneur devra se rattacher à l'organigramme existant.

Les cylindres et organigramme du présent article seront de référence 519949 chez Legallais Bouchard (Référence à confirmer par le maître d'ouvrage, introuvable).

**Localisation :**

*Pour l'ensemble des portes du présent lot équipées de cylindre.*

## 07-2-9 DIVERS A REINTEGRER

07-2-9 1 ERREURS OU OMISSIONS

Ce poste n'est à compléter que dans les cas suivants :
* Si l'entrepreneur détecte des erreurs à la lecture du dossier de consultation, pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers le seront au présent chapitre et seront accompagnés d'un mémoire justificatif.
* Si l'entreprise détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation, pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers le seront au présent chapitre et seront accompagnés d'un mémoire justificatif.

## 07-2-10 PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)

En option l'entreprise indiquera l'incidence financière pour la réalisation du débord de toit de la maison commune.

07-2-10-1 PSE N°01 : MOBILIER CUISINE

En Prestation Supplémentaire Eventuelle l'entreprise indiquera l'incidence financière pour la fourniture et pose des mobiliers cuisine décrits ci-dessous (plan de travail, pour encastrement des équipements, etc.)

07-2-10-1 1 PLAN DE TRAVAIL

Fourniture et pose d'un plan de travail en céramique de caractéristiques suivantes :
- Type : Céramique ;
- Finition : au choix de l'architecte ;
- Epaisseur : 40 mm.

Compris découpes pour evier, robinetterie, plaque de cuisson suivant indications du lot PLOMBERIE.
Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, de fixations et de coordinations entre les différents corps d'état.

**Localisation :**

*Suivant plans, pour toute la longueur du plan de travail de la cuisine de la maison commune.*

07-2-10-1 2 DOSSERET

Fourniture et pose d'un dosseret de caractéristiques suivantes :
- Type : Stratifié ;
- RAL : au choix de l'architecte ;
- Epaisseur : 40 mm ;
- Dosseret (20 cm) de même nature que la tablette décrite ci-après.

Compris découpes éventuelles pour robinetterie suivant indications du lot PLOMBERIE.
Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, de fixations et de coordinations entre les différents corps d'état.

**Localisation :**

*Suivant plans, pour toute la longueur du plan de travail de la cuisine de la maison commune.*

07-2-10-1 3 TABLETTE

Fourniture et pose d'une tablette en recouvrement de la tête de cloison formant bar.
- Type : Stratifié ;
- RAL : au choix de l'architecte ;
- Epaisseur : 40 mm ;

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, de fixations et de coordinations entre les différents corps d'état.

**Localisation :**

*Suivant plan architecte pour la tablette formant bar dans la cuisine de la maison commune.*

07-2-10-1 4 MEUBLE BAS

Fourniture et pose de meubles de rangement bas réalisés en panneaux de contreplaqué revêtus de stratifié comprenant :
- Caisson 4 faces avec fond, composé de 2 séparations verticales et d'une tablette horizontale ;
- Bandeau en partie haute, pour recevoir le plan de travail, hauteur : 10 cm ;
- 7 portes battantes : L 60 x H 90 cm ;
- Poignée aluminium au choix de l'architecte ;
- Plinthes en partie basse, H 10 cm ;

L'ensemble sera réalisé en panneaux de contreplaqué revêtus de stratifié toutes faces y compris chants, seules les tablettes intérieures seront en mélaminé.
Fixations invisibles.
Finition : parements stratifiés 9/10 de chez POLYREY ou équivalent, décors et coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de fixation sur cloison en plaque de plâtre.
Inclus coordination avec le lot CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS pour l'intégration de renforts et avec le lot PLOMBERIE pour les réservations et l'intégration de l'évier.

**Localisation :**

*Suivant plan architecte, pour le meuble bas sous toute la longueur du plan de travail de la cuisine de la maison commune.*

07-2-10-2 PSE N°02 : BIPATERE

En Prestation Supplémentaire Eventuelle l'entreprise indiquera l'incidence financière pour la fourniture et pose des bipatères décrites ci-dessous.

07-2-10-2 1 BIPATERE

Fourniture et pose d'une bipatère de chez FRANCE EQUIPEMENT ou techniquement équivalent, de caractéristiques suivantes :

- Laquée, RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
- Fixation vis inox empreinte spéciale anti-effraction

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de fixation.

**Localisation :**

*Dans chaque dégagement des 15 maisons (2 U par maison)*

07-2-10-3 PSE N°03 : BLOCS-PORTES AME PLEINE

En Prestation Supplémentaire Eventuelle l'entreprise indiquera l'incidence financière pour le remplacement des blocs-portes à âme alvéolaire par des blocs-portes à âme pleine.

07-2-10-3 1 BLOCS PORTES - 0,83 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT DEMI-TOUR

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine (caractéristiques dito blocs-portes à âme pleine décrits en base) :
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,83 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint: pêne dormant demi-tour à clé,

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour l'ensemble des chambres des maisons non accessibles PMR.*

07-2-10-3 2 BLOCS PORTES - 0,93 X 2,04 M HT, PÊNE DORMANT DEMI-TOUR

Fourniture et pose de blocs portes battants, à âme pleine (caractéristiques dito blocs-portes à âme pleine décrits en base) :
- Composition: 1 vantail
- Dimensions : 0,93 x 2,04 m hauteur,
- Finition : prépeinte, à peindre au lot PEINTURE ;
- Serrure à larder monopoint: pêne dormant demi-tour à clé,

**Localisation :**

*Suivant plans architecte, pour l'ensemble des chambres des maisons accessibles PMR.*